

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS**  
-----

**Séance du 24 septembre 2025 au siège  
de la Communauté de communes**

Nombre de délégués : 22  
Nombre de délégués en exercice : 22  
Nombre de délégués présents : 18  
Nombre de votants : 21

**Date de convocation : 18 septembre 2025**

*Secrétaire de séance :*  
**Dominique BONNEFOY-CLAUDET**

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Philippe DEJTER, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Jean-Michel VANINI (pouvoir à Michel PUILLET), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

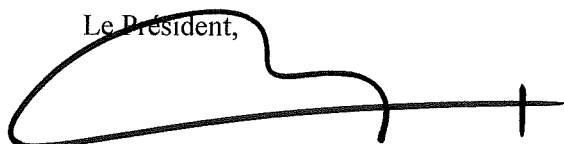
**EXCUSÉE** : Claire CRETIN.

**Délibération n°2025/074  
Approbation du projet de Procès-verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

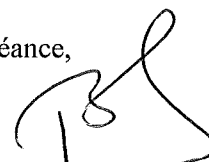
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 02 juillet 2025.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,



Dominique BONNEFOY-CLAUDET



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**STATION DES**  
**ROUSSES**  
**HAUT-JURA**



**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ**  
**Séance du Conseil communautaire du**  
**02 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

**PRÉSENTS** : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY, Christophe VAZ-TEIXEIRA.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR** : Philippe DEJTER (pouvoir à Antoine DELACROIX), Amélie VION (pouvoir à Michel PUILLET).

**EXCUSÉE** : Claire CRETIN.

**QUORUM : 11 élus**

Après vérification du quorum, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h33. L'assemblée désignera comme secrétaire de séance : Robert BONNEFOY.

M. Le Président souhaite la bienvenue à Mme Nadège BONNET-MATHIEU, chargée de communication.

*18h36 Arrivée de M. Benoit AUBRY.*

**Délibération n°2025/061 : Approbation du projet de Procès-Verbal**

Il y a lieu de formuler les éventuelles remarques sur le projet de procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025. Le projet de PV est en **annexe n°1**.

*18h38 Arrivée de M. Jean-Michel VANINI.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025.

### **Délibération n°2025/062 : Calendrier 2026 de l'Espace des Mondes Polaires**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de délibérer sur le calendrier d'ouverture de l'EMP pour la période de décembre 2025 à novembre 2026, présenté en **annexe n°2**.

Les membres de la commission « EMP » ont émis un avis favorable le 12 juin.

M. Le Président indique que le calendrier 2026 est inchangé par rapport au calendrier 2025.

Mme Annie BERTHET trouve regrettable que le planning ne permette pas l'ouverture de la patinoire jusqu'à 20h durant les mois de décembre et de février. Idem pour le roller-quad, fermer à 18h pendant les vacances d'été cela semble être un peu tôt.

*18h41 Arrivée de Mme Christiane GROS.*

M. Le Président souligne que des statistiques réalisées antérieurement démontraient peu d'affluence en soirée. De plus, cela nécessiterait plus de personnel pour assurer l'allongement des amplitudes horaires.

*18h42 Arrivée de M. Medhi VANDEL.*

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER ajoute que si les personnes sont au ski, ils ne vont pas venir ensuite patiner, et s'ils ne sont pas au ski alors ils viendront patiner dans la journée.

M. Le Président détaille les statistiques : un pic de fréquentation est observé à 15h et dès 16h30-17h on constate une baisse importante de la fréquentation.

Mme Sandrine VAUFREY précise que s'il y avait une offre de snacking peut-être que la fréquentation serait plus importante.

M. Bruno PAGET-BLANC propose d'ouvrir plus tard à 10h pour une amplitude horaire plus importante en soirée.

M. Christophe MATHEZ confirme que c'est l'offre de restauration inexistante qui pénalise énormément la fréquentation du bâtiment.

Mme Annie BERTHET fait savoir qu'il est primordial de s'adapter au besoin de la clientèle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **VALIDE**, à la majorité, le calendrier d'ouverture de l'Espace des Mondes Polaires applicable de décembre 2025 à novembre 2026.

*ABSTENTION (1) : Mme Annie BERTHET*

### **Délibération n°2025/063 : Grille tarifaire 2026 de l'Espace des Mondes Polaires**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de délibérer sur la grille tarifaire de l'EMP pour la période de décembre 2025 à novembre 2026, présentée en **annexe n°3**.

Les membres de la commission « EMP » ont émis un avis favorable le 12 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **VALIDE**, à l'unanimité, la grille tarifaire de l'Espace des Mondes Polaires applicable de décembre 2025 à novembre 2026.

### **Délibération n°2025/064 : Attribution de lots « entrées duo gratuites » pour l'Espace des Mondes Polaires**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2024/066 du 03 juillet 2025 le Conseil communautaire avait décidé de distribuer 200 entrées duo gratuites (location de patins incluse) pour l'exercice 2024-2025 dans le cadre de demandes de lots.

Il reste 2 contremarques de disponibles. L'EMP est régulièrement sollicité pour offrir des lots dans le cadre de tombolas, lotos, compétitions sportives, organisé par des écoles et associations culturelles et sportives.

Pour rappel, 798 contremarques ont été attribuées depuis l'ouverture de la structure :

- Délibération n°2016/092 du 2 novembre 2016 : 300 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2020/127 du 9 décembre 2020 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2022/086 du 14 septembre 2022 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2023/092 du 25 septembre 2023 : 100 entrées formule « Duo »
- Délibération n°2024/066 du 03 juillet 2024 : 200 entrées formule « Duo »

Les membres de la commission « EMP » ont émis un avis favorable le 12 juin.

*18h53 Arrivée de Mme Catherine GARNIER.*

M. Le Président indique que nous observons un retour de 10% des contremarques.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE**, à l'unanimité, M. Le Président à distribuer 200 entrées duo gratuites avec location de patins, en réponse aux sollicitations que l'EMP recevra en ce sens, réparties de la manière suivante : 150 pour des lots associations et 50 pour la communication.

### **Délibération n°2025/065 : Convention - Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF)**

Monsieur le Président informe que l'organisation demande à bénéficier de certains espaces de l'EMP pour la tenue de la manifestation « Jours Pro'esf 2025 » à destination de tous les moniteurs de ski Français, qui se déroulera le dimanche 2 novembre 2025.

Les espaces mis à disposition la journée du dimanche 2 novembre (installation des stands la veille), sont les suivants :

- Le parvis la journée ;
- La cursive devant l'entrée de la salle polyvalente.

La salle hors-sac est mise à disposition pour la journée, moyennant une redevance de 120 € TTC.

Une convention de mise à disposition des espaces est en **annexe n°4**.

Les membres de la commission « EMP » ont émis un avis favorable le 12 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention pour la mise à disposition des espaces de l'EMP
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention.

Mme Sandrine VAUFREY s'interroge sur les retours suite à la nouvelle exposition temporaire.

M. Le Président indique que cette nouvelle exposition a été très bien accueillie lors du vernissage, avec d'excellents retours.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD ajoute que la nouvelle exposition temporaire donne une dimension différente à l'EMP, avec de la couleur ! Les commentaires lors du vernissage étaient très positifs.

### **Délibération n°2025/066 : Demande de subvention – Abonde**

Monsieur le Vice-Président informe que la collectivité a reçu une demande de subvention pour l'organisation de l'Abonde 2025 (**annexes n° 5a et 5b**). Le montant demandé est de 2 000 €. Il rappelle que la somme de 2 000 € était accordée les années antérieures, complétée de 1 500 € supplémentaires exceptionnels en 2021 pour l'achat de gobelets.

Le bureau communautaire propose d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention de 2 000€.

### **Délibération n°2025/067 : Demande de subvention – JSE Cyclo sportive et Cyclo tourisme**

Monsieur le Vice-Président informe que la collectivité a reçu une demande de subvention d'un montant de 4 000 € pour l'organisation de la manifestation Cyclo sportive et Cyclo tourisme qui traversera les communes de Prémanon, Lamoura, et les autres communes voisines le 17 août 2025, l'arrivée étant prévue au stade des Tuffès. (**Annexes n° 6a, 6b, 6c**). Il rappelle que la somme de 2 000 € a été accordée en 2024 pour le même évènement.

Le bureau communautaire propose d'attribuer une subvention de 2 000 €.

M. Le Président ajoute que le nombre de participants en 2024 était d'environ 200 participants.

M. Robert BONNEFOY s'interroge sur le tableau des recettes au niveau de la restauration, le tableau indique aucune marge sur la vente de restauration.

M. Le Président répond que les services demanderont des précisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention de 2 000€.

## **Délibération n°2025/068 : Demande de subvention – Challenge National Vincent VITTOZ**

M. le Vice-président informe que la collectivité a reçu une demande de subvention de l'association Haut-Jura Ski, pour l'organisation de l'événement : le Challenge National Vincent VITTOZ qui est une course catégorie U15 à Master en ski-roue et trail, prévue le 30 et 31 août 2025. Le montant demandé est de 1 000 € (**annexe n° 7a et 7b**).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ATTRIBUE**, à l'unanimité, la subvention de 1 000€.

## **Délibération n°2025/069 : Tarifs et calendrier des activités hivernales pour la saison 2025-2026**

M. le Vice-Président en charge des activités de neige rappelle aux conseillers que la Communauté de communes de la Station des Rousses a délégué, par convention de régie intéressée en date du 30 janvier 2024, la gestion du ski nordique et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses à la SOGESTAR.

Dans un courrier daté du 21 mai 2025, joint en **annexe 8a**, la SOGESTAR a indiqué que l'indexation des tarifs des activités nordiques de l'hiver 2025-2026 s'élèverait à - 0.87% en application de la formule de calcul indiquée dans la convention de régie intéressée. Conformément à l'article 21.2 du contrat de concession, le conseil d'administration de la SOGESTAR propose ainsi le gel des tarifs pour la saison future.

Le projet de calendrier de l'offre nordique pour l'hiver 2025-2026 est également joint en **annexe 8b**. Il reste inchangé par rapport à celui de l'hiver précédent.

Les membres de la commission « Neige » ont émis un avis favorable le 03 juin.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD précise qu'une campagne d'offre très intéressante pour acheter son forfait Massif du Jura, sera réalisée par l'ENJ sur une courte période. Après cette courte période, le prix va fortement augmenter. La période promotionnelle sur la Station arrivera à la même date notamment pour les forfaits jeunes.

Mme Delphine GALLOIS se demande si le télésiège sera mis en place pour monter les fondeurs en haut du Massacre s'il n'y a pas suffisamment de neige.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la liaison sera préparée tout l'hiver en la damant régulièrement pour stabiliser le manteau neigeux. La liaison sera mise en place lorsque la neige sera insuffisante et lorsque le télésiège est en fonctionnement pour les skieurs alpins.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE**, à l'unanimité, les tarifs et le calendrier des activités hivernales pour la saison 2025-2026.

## **Délibération n°2025/070 : Régie intéressée – rapport technique hiver 2024-2025**

M. le Vice-Président en charge des activités de neige propose aux conseillers communautaires de prendre acte du compte-rendu de la saison hivernale 2024-2025 transmis par la SOGESTAR dans le cadre du contrat de régie intéressée présenté en **annexe n°9**.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que c'est le premier rapport suite à la renégociation de la DSP. Nous pouvons observer sur un hiver « presque normal » : une ouverture à 90 jours et 109 jours en offre nordique restreinte, un chiffre d'affaires proche de 500 000 euros avec une moyenne projetée à 550 000 euros sur la durée du contrat. Le pass séance représente 35 % du chiffre d'affaires, avec une très forte progression sur les ventes en ligne.

M. Robert BONNEFOY précise que les clients sont demandeurs de services au départ des pistes. Il ajoute que le domaine de la Vattay a un chiffre d'affaires supérieur à celui des Rousses alors qu'avant c'était l'inverse.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD confirme que c'est la 3<sup>ème</sup> saison consécutive que le domaine de la Vattay a un chiffre d'affaires supérieur à la Station des Rousses et que l'écart se creuse en faveur de la Vattay.

M. Le Président ajoute que le domaine de la Vattay a une force de captation de clientèle importante notamment toutes les personnes du Pays de Gex. Et que nos locaux y vont également pour réaliser d'autres boucles.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souligne que les locaux sont titulaires d'un pass Montagne du Jura ainsi, ils ne font pas gonfler le chiffre d'affaires de la Vattay.

M. Bruno PAGET-BLANC répond qu'il y a un manque de services flagrant sur les portes d'entrées, cela impacte fortement la fréquentation.

Mme Delphine GALLOIS dit que le domaine de la Vattay est plus sécurisé car il est n'est possible que de skier dans un sens et donc limite les accidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** de ce rapport technique.

### **Délibération n°2025/071 : Bilan de fréquentation OT saison hivernale**

Mme la Vice-Présidente expose le bilan de fréquentation de l'Office de tourisme des Rousses pour la saison hivernale du 1er novembre au 30 avril 2025 (**annexe n°10**).

Mme Delphine GALLOIS indique que lors de la saison hivernale passée, on constate beaucoup de monde sur Noël et Février, par contre beaucoup moins sur les deux dernières semaines de février. Mais on observe une augmentation générale par rapport à l'année dernière. Il est important d'approfondir ces données en les croisant avec d'autres pour une analyse plus aboutie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** de ce bilan.

### **Délibération n°2025/072 : Motion pour l'audiovisuel public**

M. Le Président présente la Tribune pour l'audiovisuel public (**annexe n°11**) rédigée par le Syndicat National des Journalistes CGT.

Mme Delphine GALLOIS remarque qu'il est important de garder une pluralité dans la communication, pour avoir le choix dans les différents canaux de communication.

M. Le Président ajoute que les médias sont déjà bien orientés. Ainsi, il ne faut pas aller vers moins de pluralité et moins d'indépendance.



- Cocontractant : PIC BOIS
- Contrat : Travaux minigolf les Rousses  
Cocontractant : RÉCRÉAFRANCE
- Contrat : Bouées tubing pour l'Omnibus  
Cocontractant : SUNKID France

Prix TTC : 1 020.00 €

Prix TTC : 49 902.00 €

Prix TTC : 2 772.00 €

## Questions diverses

### - Réunion publique, 6 novembre 2025 : 18h00

M. le Président informe que comme convenu à la réunion publique de l'an dernier, une seconde aura lieu le 6 novembre 2025 à 18h.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD précise qu'il y a également des moyens de s'informer lors des réunions des différents conseils communaux ou communautaires.

M. Le Président ajoute que si l'information n'est pas poussée alors on constate que les personnes ne viennent pas la chercher.

Mme Delphine GALLOIS dit que lors de la dernière réunion publique il était prévu la création d'un conseil de développement avec les socio-professionnels. Pour le moment, nous n'avons pas réussi à la créer, c'est sans doute une question qui reviendra sur le tapis.

### - Ouverture du mini-golf, été 2025

M. Medhi VANDEL informe que le mini-golf et le tubing sur le tremplin à ski sont opérationnels pour cet été.

M. Christophe VAZ-TEIXEIRA s'inquiète quant à l'arrosage du tremplin pour le tubing, si nous passons en alerte restriction d'usage de l'eau.

### - Information FNADT :

M. Le Président informe que nous avons eu un retour positif concernant la subvention FNADT pour un montant de 246 000 €, dorénavant il ne manque que la subvention du Département.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD indique que la demande de subvention sera examinée lors de la commission de rentrée en septembre, au Département.

M. Le Président ajoute que le projet Omnibus doit être maintenant finalisé. Techniquement il sera prêt à la rentrée pour le démarrage, depuis ces nombreuses années de réflexion, il est important de le concrétiser.

M. Medhi VANDEL répond que nous l'avons déjà commencé par la réfection du mini-golf.

Mme Delphine GALLOIS ajoute que dans le futur projet il est prévu une cuve de récupération d'eau de pluie afin d'arroser le tremplin.

M. Medhi VANDEL confirme que l'eau de pluie servira aussi pour le fonctionnement des sanitaires du bâtiment et la station de lavage de vélo.

- **Avancée création voie verte**

M. Antoine DELACROIX indique que le chantier de la voie verte avance très bien. Nous bénéficions d'un accompagnement très satisfaisant avec le bureau d'études et le PNRHJ sur les zones humides. Les enrobés seront réalisés à la fin de cette semaine. Au 15 juillet le parking du lac sera terminé.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER s'interroge sur le nombre de places de parking.

M. Antoine DELACROIX répond qu'il y en aura un peu plus et que le stationnement sera surtout mieux organisé que ce qui se pratique actuellement.

M. Christophe MATHEZ se demande si FCE pourra mettre les potelets pour séparer la voie verte du parking.

M. Paul COLLÉ indique devoir se renseigner pour ces éléments.

- **Projet extension de la maison médicale**

M. Robert BONNEFOY s'interroge sur l'ouverture des plis de l'extension de la maison médicale.

M. Le Président indique que les marchés ne sont pas encore attribués, nous rentrons dans une phase de négociation avec les entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h05.

Fait aux Rousses, le 10 juillet 2025

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le Secrétaire,

Robert BONNEFOY